

# Le syndicat de communes

Le syndicat de communes se décline sous deux formes :

- ✓ le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) dont les compétences sont limitées à la délégation d'un seul service communal ou de plusieurs services communaux complémentaires correspondant à un objet unique comme la distribution de l'eau et l'épuration des eaux usées.
- ✓ le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) auquel les communes adhérentes ont délégué la gestion de plusieurs compétences d'intérêt communal. Généralement, les communes transfèrent au syndicat des compétences en matière de production et de distribution de l'eau, d'électricité, de ramassage des ordures ménagères, d'assainissement.